

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 327 / PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

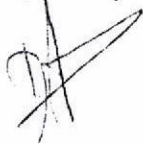
Article 1er - Pour compter des 14 et 16 Août 1966, le Dr Daouda BADAROU, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant la durée de leur absence.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 23 Août 1966

par le Président de la République,

le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires
Sociales,



Daouda BADAROU

Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MSPAS-MDRC-MENJS 6 - CS 6 -
Ministères 8 - SGG 4 - IAA 1 -
Gde.Chanc. 1 - JORD 1.